



L'ACCES AUX SERVICES SUR LE PAYS DE REDON ET VILAINE

ETUDE 2007

PHASE 4:

LE PROJET DE SERVICES DU PAYS DE REDON ET VILAINE

*Conseil de
Développement du Pays
de Redon et Vilaine*

*Groupe de travail
Accès aux
services*

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
I – L'ETAT DES SERVICES SUR LE PAYS DE REDON ET VILAINE : CONCLUSIONS.....	3
A/ Rappel des éléments de diagnostic.....	3
B/ L'intégration des problématiques liés aux services dans le Pays : les projets en cours et en réflexion.....	4
C/ Des priorités qui se dégagent pour le territoire.....	7
II – VERS UN PROJET DE SERVICES SUR LE PAYS DE REDON ET VILAINE.....	8
A/ Le schéma de services.....	8
1. L'enjeu croisé avec les enjeux de développement du Pays et de la Charte de Territoire.....	8
2. Les axes stratégiques pour tendre vers un meilleur accès aux services.....	9
B/ Le programme d'actions: les propositions.....	12
1. Axe 1: Développer l'information et les outils de l'information pour un meilleur accès aux services.....	13
2. Axe 2: Faciliter la mobilité pour tous et rendre accessible le territoire.....	20
3. Axe 3: Améliorer les services très sollicités que sont la garde d'enfants et la santé.....	28
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	35

INTRODUCTION

Afin d'alimenter la réflexion sur les services à la population sur son territoire et tendre vers une amélioration, le Conseil de Développement du Pays de Redon et Vilaine a lancé une étude sur le thème de l'accès aux services. Celle-ci a débuté par un état des lieux général des services existants sur le territoire, s'en est suivi une phase d'identification des difficultés, des manques et des besoins de la population en terme de services. C'est après ce travail préalable qu'a pu être imaginé le projet de services du Pays dans lequel, et afin d'apporter des réponses cohérentes et adaptées à la situation du Pays et aux besoins de ses habitants, des priorités d'intervention ont été dégagées.

Mais avant tout, il est important de rappeler que le Pays de Redon et Vilaine est un territoire rural. Aussi, l'objectif recherché de cette étude n'est pas d'atteindre le même niveau de services qu'en milieu urbain mais de proposer une offre minimum pour les habitants et acceptable pour le territoire.

Il est vrai qu'aujourd'hui le contexte sociodémographique du Pays, et de la plupart des territoires ruraux, a évolué. Il y a encore quelques années, la conduite des uns et des autres était basée sur des démarches solidaires où la population s'échangeait des "services". Aujourd'hui, on assiste à des comportements plus individualistes et les habitants deviennent davantage dépendants des services.

Egalement, le Pays accueille de plus en plus une population d'origine urbaine qui souhaiterait bénéficier du même niveau de services qu'elle peut trouver en ville. Ce départ et cet éloignement de la population des zones urbaines fait émerger de nouveaux besoins et de nouvelles problématiques comme la mobilité ou la garde d'enfants par exemple.

Aussi, il est évident que le Pays doit renforcer et/ou réadapter son offre de services pour ses habitants et assurer un accès minimum à tous mais ceci, à un niveau viable et durable pour ce territoire qui doit conserver son caractère rural.

Le projet de services présenté définit une stratégie d'intervention, au travers du schéma de services, et des actions qui restent de simples propositions. Ce projet n'est évidemment pas figer et peut évoluer en fonction du contexte territorial.

Un rappel des conclusions de l'état des lieux et des besoins en terme de services permettra de bien comprendre et de justifier le projet choisi.

I – L'ETAT DE SERVICES SUR LE PAYS DE REDON ET VILAINE : CONCLUSIONS

A/ RAPPEL DES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Le tableau qui suit constitue la synthèse des précédents travaux, à savoir le croisement entre l'état des lieux et l'identification des difficultés et des besoins de la population (cf. le contenu dans les rapports des phases 2 et 3).

THEMATIQUES DES SERVICES		ELEMENTS DU DIAGNOSTIC
Les services de transports		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une information très insuffisante voire quasi inexistante sur les services de transport du Pays de Redon et Vilaine ▪ Une offre autocar incomplète sur le territoire et inadaptée à l'interdépartementalité du Pays ▪ Des communes sans aucune desserte et des habitants pénalisés ▪ Des besoins pour davantage de desserte et de liaisons avec les "pôles" du Pays et avec Redon ▪ Des services peu coordonnés et des besoins d'intermodalité entre les gares ferroviaires et les réseaux autocars ▪ Des difficultés de déplacements à l'intérieur de Redon ▪ Un transport scolaire assuré mais une organisation complexe et peu cohérente, incommode pour les élèves. Un service non accessible partout pour les enfants scolarisés de moins de 5 ans ▪ Des initiatives de transport qui reflètent des besoins et difficultés de mobilité ▪ Des difficultés et des besoins de mobilité particulièrement pour: les personnes en insertion et/ou en difficulté, les personnes âgées, les jeunes et enfants pour accéder aux loisirs, les actifs éloignés de leur travail
Les services de l'information et de la communication	La Poste	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une Poste de moins en moins présente sur le territoire et des services limités. ▪ Une volonté locale de maintenir le service au travers des Agences Postales Communales et des Points-Poste dans les commerces.
	Les NTIC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une couverture ADSL encore incomplète sur le territoire ▪ Des espaces publics multimédia qui se développent mais qui ne sont pas présents sur toutes les communes ▪ Des difficultés d'utilisation des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) pour certains publics ▪ Des besoins d'accompagnement à l'utilisation de cet outil
Les services de santé		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un manque alarmant de médecins et spécialistes sur le territoire et un renouvellement inquiétant face à une part importante de médecins âgés ▪ Une coordination difficile entre les professionnels de santé ▪ Des gardes médicales peu coordonnées et incohérentes qui rend difficile l'accès à la permanence des soins ▪ Des services de soins qui se développent mais qui ne sont pas toujours adaptés à des cas de plus en plus lourds
Les services du lien social	Les services administratifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des services administratifs de moins en moins présents sur le territoire ▪ Une interdépartementalité qui complique l'accès aux services mais qui tend à être traitée ▪ Le développement de l'outil Internet pour pallier l'absence des services mais une utilisation pas toujours évidente et égale pour tous ▪ Des mairies très sollicitées comme premier service de proximité et de relais avec les autres structures.
	Les gardes d'enfants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des besoins d'information et d'orientation sur les modes de gardes existants sur le Pays ▪ Une nette insuffisance de structures d'accueil de la petite enfance sur le Pays (crèche et halte garderie) mais de nombreux projets en cours ▪ Des besoins croissants vers des modes de gardes temporaires (gardes occasionnelles et d'urgence, gardes le mercredi, etc.) ▪ Des demandes courantes de gardes à domicile à horaires décalés ▪ Des Centres de Loisirs Sans Hébergement et des garderies périscolaires trop limités
	L'aide à domicile	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des services d'aide à domicile bien présents sur l'ensemble du territoire ▪ Un CLIC très apprécié en tant que structure d'informations et coordinations des services ▪ De plus en plus de demandes qui dépassent leur cadre d'intervention
Les commerces de première nécessité		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un tissu de commerces de première nécessité bien assuré sur le Pays (boulangerie, charcuterie, alimentation générale, café/bar) mais une fragilité qui demeure

B/ L'INTEGRATION DES PROBLEMATIQUES LIES AUX SERVICES DANS LE PAYS : LES PROJETS EN COURS ET EN REFLEXION

Les différents acteurs du Pays de Redon et Vilaine prennent conscience des problématiques liées aux services qui se posent sur leur territoire et de l'intérêt pour l'avenir du Pays de les améliorer. En effet, le Pays accueille de plus en plus une population d'origine urbaine qui souhaite trouver une offre de services suffisante. Ce territoire rural est confronté à un niveau de services moins développé et certains sont particulièrement défectueux comme le transport, la santé ou les gardes d'enfants. Ces services, indispensables pour la population, font l'objet de nombreux besoins auxquels le Pays tente de répondre. C'est également en proposant une offre de services de qualité que le territoire deviendra encore plus attractif.

Aussi, de nombreux projets et/ou réflexions liés aux services sont lancés sur les différents territoires du Pays.

1) Les projets liés aux services de transports

Certaines communautés de communes du Pays ont envisagé quelques projets pour améliorer la mobilité et les déplacements sur leur territoire.

- La Communauté de Communes du Grand-Fougeray a soumis, dans le cadre du Contrat de Pays avec le Conseil Régional de Bretagne, le projet de créer un service de transport qui tournerait autour de deux actions :
 - La création d'un transport collectif avec un minibus de 20 places pour aider au déplacement à l'intérieur du territoire intercommunal mais également en dehors. Il offrirait ainsi la possibilité aux personnes âgées, aux associations de se déplacer et également aux jeunes pour accéder plus facilement aux activités de loisirs.
 - La mise en place d'une plate-forme de co-voiturage dont le principe serait de regrouper sur un parking les voitures et de proposer un co-voiturage, par exemple, en direction de Nantes ou de Rennes pour les personnes qui vont travailler.

Ce projet n'est encore toutefois qu'une esquisse et doit faire l'objet d'études plus approfondies (réalisation prévue pour 2010).

- Il est également prévu le Projet Boucles vélo qui vise à aménager des circuits locaux pour cyclistes sur le territoire de la Communauté de Communes (réalisation prévue en 2008).
- La Communauté de Communes de Pipriac souhaite elle aussi mettre en place un projet de transport à la demande. Une étude sur les besoins du canton a notamment été menée et le projet a été validé.
- La Communauté de Communes de Maure-de-Bretagne réfléchit à l'idée de faire un circuit sur le canton en desservant les communes pour les rabattre sur Maure-de-Bretagne.
- Sur le territoire intercommunal de Redon, plusieurs actions sont prévues:
 - La création d'une ligne interurbaine qui relie Redon et Saint-Nicolas prévue pour l'automne 2007. Cette ligne proposerait un circuit régulier les lundi, mercredi, vendredi voire samedi.
 - La Communauté de Communes a sollicité le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et le réseau Lila pour faire venir les lignes, qui s'arrêtent à Fégréac et Saint-Nicolas-de-Redon, jusqu'au Parc Anger de Redon.
 - Redon devrait mettre en place un service de transport pour les personnes âgées de plus de 70 ans en convention avec des taxis locaux.
 - La commune envisage également de réaliser une plaquette informant des services de transports offerts sur la commune.

D'autres structures et associations engagent également des réflexions et/ou des projets sur des initiatives de transports.

- La Mission locale et l'AIDE réfléchissent notamment à certaines actions:
 - un service de co-voiturage,
 - un service de taxi social pour offrir un mode de transport pour les jeunes sans ressources, bénéficiaires du RMI, gratuit ou à un coût symbolique.

Les départements mettent en œuvre de plus en plus de moyens pour améliorer la mobilité sur le territoire en créant de nouveaux services et en aidant les collectivités devenues organisatrices de transports à créer des services de transports collectifs.

- Le Conseil Général de Loire-Atlantique réfléchit à plusieurs initiatives telles que :
 - une aide à la mobilité cognitive avec un accompagnement et une information pour le premier voyage,
 - des prêts de véhicules de type cyclomoteurs,
 - une centrale de mobilité avec un service de co-voiturage.

Ces suggestions ne sont qu'à l'état d'idées mais montrent toutefois qu'il y a une prise de conscience sur la difficulté de déplacement et que les réflexions pour tenter d'y pallier sont lancées.

- Le Conseil Général du Morbihan déploie plusieurs actions:
 - Depuis plusieurs années, il organise le co-voiturage sur le territoire (parking) et a récemment développé son site Internet pour faciliter les réservations et les échanges.
 - Il s'engage, auprès des collectivités qui mettent en place des services de transport spécifiques, à prendre en charge financièrement le déficit du service à hauteur de 70% la première année, 50% la deuxième année puis à apporter un soutien de manière pérenne à hauteur de 30%.
- Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine met en place son projet de centrale de mobilité à l'échelle du département 35 qui sera opérationnel au premier semestre 2008. Cette centrale a pour objectif de "diffuser l'information sur les offres de transports sur le département, gérer les réservations des usagers pour les différents transports à la demande mis en place par les EPCI, ou encore de suivre l'évolution des besoins". Chaque EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) qui met en place un service de transport peut adhérer à la centrale moyennant une participation financière et pourra ainsi bénéficier de ses services.

2) Les projets liés aux NTIC

Plusieurs projets de bibliothèques/médiathèques sont prévus sur le Pays au niveau communal et/ou intercommunal avec la mise en place d'un point public multimédia:

- un cyber-espace à Maure-de-Bretagne avec un animateur/formateur et le développement de la télé-formation,
- une médiathèque de Redon avec un pôle multimédia,
- un pôle formation développé depuis le point multimédia de la bibliothèque à Allaire,
- une bibliothèque avec point multimédia à Conquereuil, Renac, la Chapelle-Gaceline, Glénac,
- un point multimédia à Cournon.

3) Les projets liés aux services administratifs

- Il est prévu le projet de créer un point accueil CAF à Redon qui aurait une intervention interdépartementale, à l'échelle du Pays de Redon et Vilaine. L'idée serait de regrouper des techniciens conseils, des assistantes sociales ainsi que des professionnels de Relais d'Assistants Maternelles. Ce projet pourrait apporter une réponse partielle au problème de l'interdépartementalité du territoire. Cette structure serait implantée sur Redon et n'aurait plus son antenne au Centre Social de Redon (si ce n'est des permanences), qui constitue pourtant un lieu de regroupement des différentes instances administratives et sociales.
- Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine a prévu de mettre en place sur Redon, pour 2009, une de ses sept agences départementale. Cette agence se veut être une antenne du Conseil Général afin d'offrir ses services au plus près de la population locale. Toutefois, les acteurs du Pays de Redon et Vilaine souhaiteraient, compte-tenu de l'interdépartementalité du territoire, que cette maison devienne interdépartementale en regroupant les trois antennes des Conseils Généraux de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de Loire-Atlantique. Cette structure serait ainsi accessible à l'ensemble des habitants du Pays.

4) Les projets liés aux services de gardes d'enfants

Face au manque de structures d'accueil de gardes d'enfants, certaines intercommunalités, dans le cadre de leur compétence petite-enfance, ont engagé un projet de "Maison de l'enfance"

- Une Maison de l'Enfance sur la Communauté de Communes de Maure-de-Bretagne est envisagée afin de proposer un centre d'accueil sur le territoire cantonal. Cette maison se traduirait par plusieurs prestations comme par exemple:
 - un regroupement d'assistantes maternelles dans un même lieu,
 - un service de garde la nuit, le week-end, etc.
- Le SIVOM de La Gacilly, après un diagnostic réalisé par la Fédération d'Animation Rurale des Pays de Vilaine, a également défini son projet qui tournerait autour de :
 - plusieurs crèches d'appartement sur le territoire,
 - une halte-garderie itinérante,
 - un service d'accueil en relais (garde à domicile à des horaires décalés),
 - un service d'accueil jeunesse,
 - un lieu de veille et d'information.
- Le Grand-Fougeray aurait l'idée de faire évoluer l'actuelle halte-garderie parentale en une crèche inter-entreprise.
- La Communauté de Communes du Pays de Redon prévoit en un lieu unique, la création d'un Multiaccueil de 30/40 places dans lequel serait regroupée l'animatrice du RAM.

La commune d'Allaire s'est positionnée pour créer un autre Mutiacueil d'une capacité qui atteindrait à terme 40 places, et ce, à l'échelle de son canton.

- La Communauté de Communes de Guéméné-Penfao a, à son tour, un projet enfance/petite enfance qui fait également l'objet d'un diagnostic mené par la Fédération d'Animation Rurale des Pays de Vilaine. La collectivité prévoirait la création d'un pôle enfance qui accueillerait le RAM, une halte-garderie et une crèche de 20 places ainsi que le centre de loisirs. L'objectif étant d'avoir une structure regroupant les services de la petite enfance et de l'enfance. Il est prévu de lancer le chantier en 2008, chantier qui durera 3 ans.
- L'association Proxim'services a récemment lancé une expérimentation sur 6 mois sur des gardes à domicile à horaires atypiques, et ce à destination des bénéficiaires du RMI.

5) Les projets liés aux services à domicile

- L'ASSAD envisage plusieurs projets au sein de sa structure.
 - La création d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale prévu pour juin 2007 : l'intérêt de cette structure serait de rassembler différents organismes tels que l'ASSAD, les CCAS, les structures d'hébergements pour personnes âgées dans le but d'assurer une prise en charge globale et un suivi de la personne qui reste à son domicile jusqu'au moment de son intégration dans une structure adaptée. Ce groupement permettra d'apporter une réponse articulée et coordonnée pour chaque personne concernée. Composé d'un tissu de services publics et privés, ce nouvel organisme serait géré par l'ASSAD.
Il est prévu également que soit intégré dans ce groupement, le projet d'étendre les activités des structures d'hébergement de Sainte-Marie et Langon. Il est notamment envisagé de rassembler les deux structures de Sainte-Marie afin de créer un établissement unique apportant des réponses aux différents besoins.
 - Un second projet est en réflexion concernant la mise en place d'une structure alternative qui accueillerait les enfants, placés dans des familles ou foyers d'accueil, et leurs parents. Cette rencontre, encadrée par des professionnels et organisée sur le week-end et/ou pendant les vacances, aurait pour but d'aider à la recomposition des familles. Il faut savoir qu'aucune prise en charge des parents et des enfants placés n'existe actuellement sur Redon et le Pays.

- Le projet de l'Hospitalisation A Domicile (HAD)

Ce projet est né d'une volonté nationale de développer l'hospitalisation à domicile.

L'HAD du Pays de Rennes a été refondu pour créer un HAD 35 qui couvrira le secteur sanitaire 5 (le département de l'Ille-et-Vilaine sans le secteur de Saint-Malo mais avec les cantons d'Allaire et de La Gacilly). Ce HAD 35 se répartira en 7 unités territoriales dont une sur le secteur de Redon, afin de répondre à une notion de proximité. Pour le secteur de Redon, il a été accordée la possibilité que la future unité intègre la partie Loire-Atlantique du Pays. Cette dernière devrait voir le jour d'ici fin 2007/début 2008 à Redon.

Ce service a pour principe de traiter les prises en charge plus lourdes qui nécessitent davantage de moyens et qui ne peuvent être assurés par un simple centre de soins ou SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile). Le HAD pourra prendre en charge par exemple : les grossesses à risque, les malades atteints d'un cancer en fin de vie, les personnes nécessitant des actes de nursing lourds, des pansements complexes, etc. Ces types de cas nécessiteront des interventions la journée, la nuit ou les week-ends. L'intervention médicalisée de l'HAD se veut apporter un même niveau de soins que si la personne était hospitalisée.

Chaque unité du HAD est prévue pour 80000 habitants et couvre un rayon de 30 à 40 kilomètres. A terme, elle se dotera d'une équipe pluridisciplinaire avec un médecin, du personnel infirmiers (libérales et salariés), un psychologue, une assistante sociale, des sages femmes, des kinésithérapeute, une secrétaire médicale, etc.

Chaque unité aura un comité local de coordination et de suivi.

6) Les projets liés aux services de santé

- Une permanence des soins devrait bientôt voir le jour à l'hôpital de Redon.

Le projet vise à mettre en place un cabinet médical de garde dans l'enceinte de l'Hôpital de Redon et ce pour assurer une complémentarité avec le service des urgences. Ce service serait assuré par un médecin de garde du secteur 30. Ce système permettra une simplification à la fois pour les médecins mais également pour les patients. En effet, il y aura désormais un seul lieu de gardes sur tout le secteur. Ce cabinet sera toutefois fermé entre 00h00 et 7h00 du matin, horaires pendant lesquels les patients se rendront aux urgences. Ce service sera mis en place dans le courant de l'année 2007.

- L'hôpital de Redon envisagerait une consultation gériatrique, soulageant la charge de travail des médecins.
- La commune de Redon a lancé un appel aux jeunes médecins en leur proposant une aide financière à l'installation.
- L'idée d'une liste d'attente pour accéder aux médecins généralistes sur Redon est en réflexion.

C/ DES PRIORITES QUI SE DEGAGENT POUR LE TERRITOIRE

La question des services à la population balaye de nombreuses thématiques et traite de vastes et différentes problématiques. Aussi, et pour agir de manière efficace, il est indispensable de définir des priorités d'intervention pour le territoire en fonction des besoins prépondérants de la population et des services les plus défaillants.

Au regard des résultats des précédentes phases d'étude, l'accès à l'information, la mobilité, l'accès à la santé et à la garde d'enfants se sont révélés comme étant les points prioritaires à traiter et ce, au regard de l'évolution des besoins en milieu rural et des enjeux de développement du Pays.

- En effet, la rareté de l'information sur les services et des outils pour y accéder freine leur accès et leur utilisation. Aussi, l'amélioration de l'information et des outils de communication constitue le préalable pour accéder aux services.
- Egalement, l'insuffisance et l'inadaptabilité des services de transports freinent la mobilité de la population et ne facilite pas l'accès aux services, qui se trouvent généralement concentrés dans les pôles. En effet, se déplacer est devenu indispensable pour la population mais est rendu difficile sur le Pays du fait d'une offre insuffisante et peu cohérente.
- L'insuffisance des services de gardes d'enfants pose de plus en plus de problèmes. Ces services, devenus une nécessité pour une population néo-rurale active de plus en plus mobile, font parti des problématiques les plus couramment soulevées. Cette défaillance est un obstacle, notamment pour un public en insertion important sur le Pays pour qui la difficulté de trouver un mode de garde constitue un frein au retour à l'emploi.
- L'accès à la santé est un droit indispensable pour tous et un service vital. Cependant, leur accès est devenu difficile sur le Pays et préoccupant. Ce service fait parti des éléments essentiels à améliorer.

Les services d'aide à domicile sont bien assurés sur le territoire et soulèvent moins d'attentes auprès de la population. Egalement, et bien qu'ils quittent physiquement le territoire, les services administratifs n'ont fait l'objet que de peu de réclamations. De plus, l'accès à ces services sera en partie traité par le biais de l'information et des transports. En effet, l'accès à l'outil de l'information qu'est Internet ainsi que le développement des services de transports faciliteront l'accès aux services administratifs.

Les services de soins à domicile sont généralement assurés. La plus grosse difficulté concerne la prise en charge de cas de plus en plus lourds, difficulté qui sera en partie résolue par la création de l'Hospitalisation A Domicile. Enfin, malgré une fragilité dans les communes rurales, les commerces de première nécessité sont relativement bien présents sur le territoire et ne constituent pas une priorité.

Après avoir défini les thèmes prioritaires à traiter pour le Pays de Redon et Vilaine, on peut maintenant dégager une stratégie d'intervention qui définira le projet de services.

II - LE PROJET DE SERVICES SUR LE PAYS DE REDON ET VILAINE : PROPOSITION

A/ LE SCHEMA DE SERVICES

1. L'enjeu croisé avec les enjeux de développement du Pays et de la Charte de Territoire

Le schéma de services doit être cadré par un enjeu global et respecté des principes forts de développement pour le Pays de Redon et Vilaine:

PERMETTRE A TOUS UN ACCES EGAL AUX SERVICES EXISTANTS ET A VENIR SUR LE PAYS DE REDON ET VILAINE, ET CE :

- ⇒ en intégrant et garantissant les principes et finalités de la Charte de territoire,
- ⇒ en développant le travail de mise en réseau, de mutualisation et de coordination des acteurs,
- ⇒ en renforçant la solidarité territoriale par un développement équilibré et multipolaire du Pays.

Le schéma de services qui est proposé se doit d'intégrer les objectifs du projet de territoire définis dans la Charte de territoire afin d'assurer une cohérence pour le développement général du Pays de Redon et Vilaine.

Aussi, et pour fixer le cadre dans lequel doit s'intégrer le projet de services, un tableau reprenant les principaux éléments de la Charte de territoire (notamment ceux concernant directement le projet de services) est présenté.

Rappel des éléments du projet de territoire établis par la Charte :

CHARTRE DE TERRITOIRE : FINALITES ET OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE 2006/2012	
Organiser un espace harmonieux et solidaire	S'engager sur la qualité environnementale → Promouvoir et développer les formes de transports alternatifs
	Sensibiliser et s'éduquer au développement durable
	Garantir une répartition équilibrée et harmonisée des espaces
	Renforcer et développer les solidarités territoriales
Proposer une offre de services de qualité	Relever le défi santé → Conforter les activités de l'hôpital de Redon → Renforcer l'offre de santé → Renforcer la coordination des acteurs de santé du Pays
	Maintenir et harmoniser les services publics de proximité
	Dynamiser l'offre de services aux personnes → Offrir des services de qualité et permettre leur accès à l'ensemble de la population → Garantir le droit à la mobilité
	Soutenir la diversité culturelle et sportive
Développer une économie dynamique et novatrice	Développer des prestations touristiques de qualité sur l'ensemble du territoire
	Maintenir et valoriser une agriculture diversifiée
	Structurer le développement économique autour de pôles de compétences
	Favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi
Accompagner le développement, la création, la transmission et la reprise d'activités	

2. Les axes stratégiques pour tendre vers un meilleur accès aux services

Pour mener à bien le projet de service, des thèmes d'intervention prioritaires ont été dégagés (voir explication p.6). L'information, le transport, la santé et la garde d'enfants se sont ainsi révélés comme les services à améliorer en priorité.

Pour répondre à ces priorités, trois axes d'intervention ont été établis, définissant ainsi la stratégie du projet de services à mettre en œuvre. Chacun des axes décline des objectifs ainsi que les propositions d'actions pour les atteindre. Ces actions sont issues à la fois des échanges qui ont lieu entre les acteurs du Pays lors des différents travaux (questionnaires, rencontres, ateliers publics) mais également des expériences réussies sur d'autres territoires et qui peuvent répondre aux problématiques du Pays de Redon et Vilaine. Ces différentes idées ont fait l'objet de réflexions et ont été définies celles qui rentrent dans le cadre prioritaire et répondent à la stratégie définie pour le Pays.

AXE 1: DEVELOPPER L'INFORMATION ET LES OUTILS DE L'INFORMATION POUR UN MEILLEUR ACCES AUX SERVICES

Objectifs

- Centraliser les différentes informations
- S'appuyer sur des points d'ancrage du Pays (Mairies, gares, etc.) comme relais locaux de l'information
- Diffuser l'outil Internet, en tant qu'outil d'accès et de diffusion de l'information et permettre son utilisation par tous

Propositions d'actions

- Mettre en place des Points-Accueil Services sur chaque territoire intercommunal du Pays et assurer leur mise en réseau
- Une expérimentation d'un cyber-bus itinérant
- Un guide des transports
- Développer un service d'information et d'orientation sur les services de gardes d'enfants au niveau de chaque communauté de communes et les mettre en réseau à l'échelle du Pays

AXE 2: FACILITER LA MOBILITE DE TOUS ET RENDRE ACCESSIBLE LE TERRITOIRE

Objectifs

- Assurer une desserte minimum dans toutes les communes
- Proposer des services complémentaires pour répondre aux besoins diversifiés de la population locale
- Intégrer ces services dans une offre globale et cohérente à l'échelle du Pays par une mise en réseau et une coordination des différents services existants et à venir.

Propositions d'actions

- Expérimenter des services de transports pour compléter l'existant et tendre vers une offre de transport globale à l'échelle du Pays
- Organiser un service de co-voiturage
- Développer un service de location de voitures pour personnes en insertion et/ou en difficulté
- Organiser un service d'autostop sur la ville de Redon

AXE 3 : AMELIORER LES SERVICES TRES SOLLICITES QUE SONT LA GARDE D'ENFANTS ET LA SANTE

Objectifs

Développer et adapter l'offre de services liés à la garde d'enfants

- Développer les structures d'accueil permanent et temporaire
- Compléter les services existants pour permettre une offre équilibrée et diversifiée sur le territoire
- Traiter particulièrement les besoins de gardes occasionnels ou d'urgence, à domicile et à horaires atypiques

Propositions d'actions

- Développer un service d'accueil en relais (gardes à domicile en horaires décalés) sur certains secteurs du territoire
- Expérimenter une halte-garderie itinérante sur un territoire intercommunal faiblement équipé de services de gardes d'enfants

Lutter contre la désertification médicale du Pays

- Rééquilibrer l'offre de services de santé sur le territoire
- Coordonner et associer les différents professionnels de santé pour faire face à la pénurie médicale et à la difficulté d'accès
- Promouvoir une meilleure organisation des gardes médicales
- Mettre en place des outils d'attraction des médecins

Propositions d'actions

- Encourager la création de Maisons de Santé Rurales Pluridisciplinaires sur des secteurs particulièrement en déficit
- Mettre en place certaines actions par le biais du futur animateur territoriale de santé:
 - une "campagne" auprès des professionnels de santé pour les inciter à mieux organiser les gardes médicales
 - des outils pour améliorer l'accueil des médecins

LE SCHEMA DE SERVICES DU PAYS DE REDON ET VILAINE : LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

ENJEUX DU PROJET DE SERVICES	AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS À ATTEINDRE	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>PERMETTRE A TOUS UN ACCES EGAL AUX SERVICES EXISTANTS ET A VENIR SUR LE PAYS DE REDON ET VILAINE, ET CE EN S'APPUYANT SUR LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</p>	<p>AXE 1: DEVELOPPER L'INFORMATION ET LES OUTILS DE L'INFORMATION POUR UN MEILLEUR ACCES AUX SERVICES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Centraliser les différentes informations - S'appuyer sur des points d'ancrage du Pays comme relais locaux de l'information - Diffuser l'outil Internet, en tant qu'outil d'accès et de diffusion de l'information et permettre son utilisation par tous - Permettre une intégration régulière des besoins en services 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Points-Accueil Services intercommunaux et mise en réseau</i> - <i>Expérimentation d'un cyber-bus itinérant</i> - <i>Réalisation d'un guide des transports</i> - <i>Service intercommunaux d'information et d'orientation sur les services de gardes</i>
	<p>AXE 2: FACILITER LA MOBILITE DE TOUS ET RENDRE ACCESSIBLE LE TERRITOIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une desserte minimum dans toutes les communes - Proposer des services complémentaires pour répondre aux besoins diversifiés de la population locale - Intégrer ces services dans une offre globale et cohérente à l'échelle du Pays par une mise en réseau et une coordination des différents services existants et à venir. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Expérimentation des services de transports complémentaires sur le Pays</i> - <i>Service de co-voiturage</i> - <i>Service de location de voitures pour personnes en insertion et/ou en difficulté</i> - <i>Service d'autostop organisé sur la ville de Redon</i>
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Garantir les principes de la Charte de Territoire ➔ Développer le travail de mise en réseau, de mutualisation et de coordination des acteurs ➔ Renforcer la solidarité territoriale par un développement équilibré et multipolaire du Pays 	<p>AXE 3 : AMELIORER LES SERVICES TRES SOLLICITES QUE SONT LA GARDE D'ENFANTS ET LA SANTE</p>	<p><i>Développer et adapter l'offre des services liés à la garde d'enfants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les structures d'accueil permanent et temporaire - Compléter les services existants pour permettre une offre équilibrée et diversifiée sur le territoire - Traiter particulièrement les besoins de gardes occasionnels ou d'urgence, à domicile et à horaires atypiques <p><i>Lutter contre la désertification médicale du Pays</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rééquilibrer l'offre de services de santé sur le territoire - Coordonner et associer les différents professionnels de santé pour faire face à la pénurie médicale et à la difficulté d'accès - Promouvoir une meilleure organisation des gardes médicales - Mettre en place des outils d'attraction des médecins 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Service d'accueil en relais sur certains secteurs du territoire</i> - <i>Expérimentation d'une halte-garderie itinérante</i> - <i>Maisons de santé rurales pluridisciplinaires</i> - <i>Mise en place de certaines actions par le biais du futur animateur territorial de santé:</i> - <i>"campagne" auprès des professionnels de santé pour les inciter à mieux organiser les gardes médicales et des outils pour améliorer l'accueil des médecins</i>

B/ LE PROGRAMME D' ACTIONS : LES PROPOSITIONS

Afin d'atteindre les objectifs fixés pour chaque axe stratégique, plusieurs actions sont proposées.

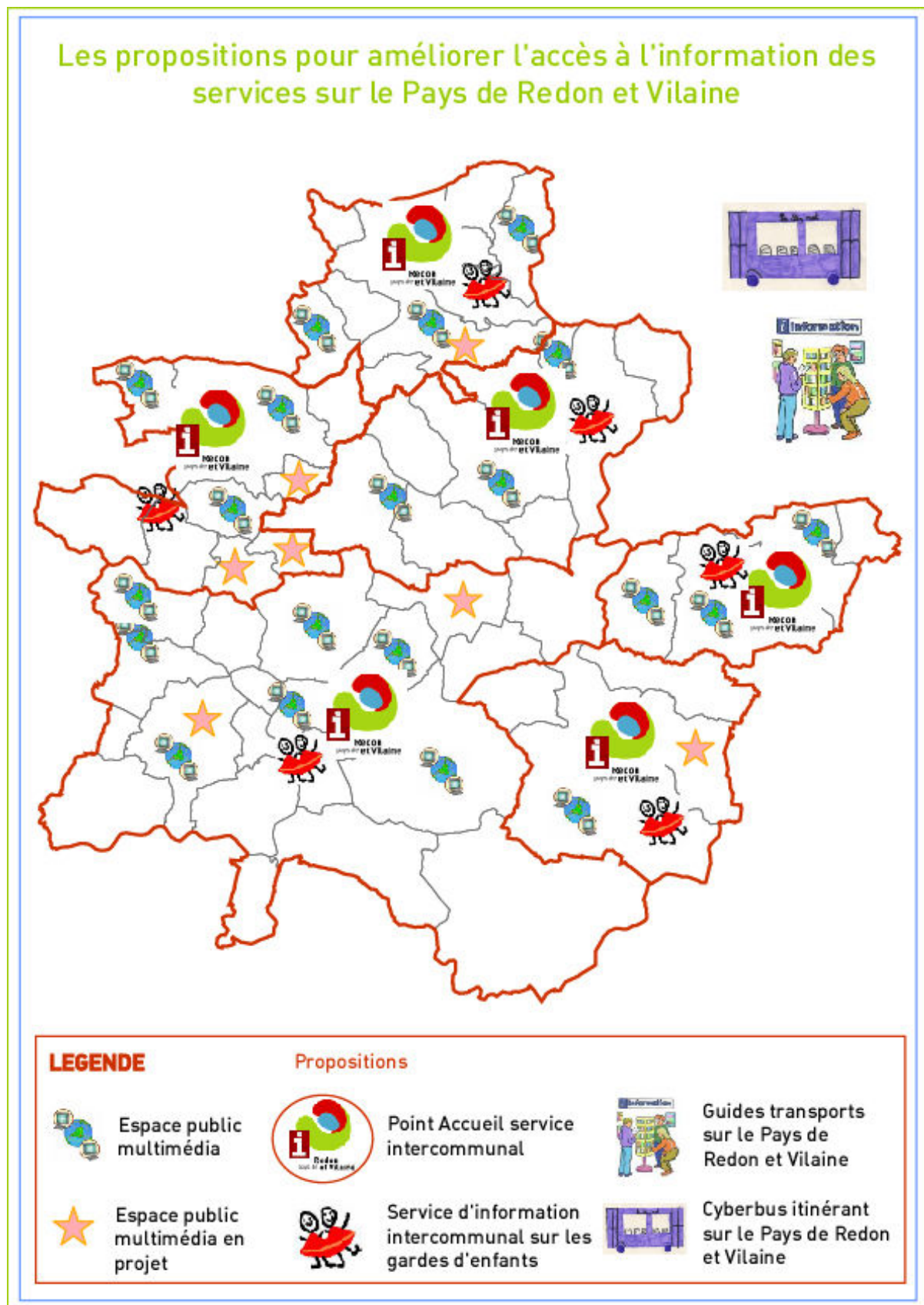
Il est important de rappeler qu'à ce stade de l'étude, ces propositions constituent des pistes de réflexion et qu'elles nécessitent, au moment de leur phase opérationnelle, des études de faisabilité pour leur mise en œuvre.

Toutefois, chaque proposition d'action suggère, de manière plus ou moins détaillée, les modalités de mise en œuvre et le porteur de projet potentiel. Chaque action est appuyée d'un exemple similaire réalisé dans un autre territoire aux problématiques identiques, apportant ainsi une application concrète en terme de fonctionnement, de coût et de résultats.

La plupart des actions soumises sont proposées sous forme d'expérimentations. En effet, ce système de mise en œuvre d'un projet est intéressant dans la mesure où il permet une évolution du service (arrêt, modification, poursuite) en fonction des résultats, et nécessite une injection moindre de financements.

Une carte des actions est présentée pour chaque axe afin d'avoir une vision globale des services existants, en projet et proposés sur le Pays.

1. Axe 1: Développer l'information et les outils de l'information pour un meilleur accès aux services



Proposition d'action n°1: Les Points Accueil Services intercommunaux

PROPOSITION N°1 / AXE 1	Fiche de présentation : Les Points accueil services intercommunaux et leur mise en réseau
Rappel du contexte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une information insuffisante sur les différents services du Pays ▪ Un départ des services administratifs dans les communes ▪ Un accès à l'information pas toujours égal au regard d'une concentration des services et de l'information sur les chefs-lieux de canton du Pays et d'un accès non homogène aux NTIC.
Intégration dans la charte de territoire	Dynamiser l'offre de services
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer et centraliser l'information sur les services ▪ Contribuer à leur utilisation ▪ Contre le phénomène de concentration des services et de l'information dans les pôles ▪ Pallier l'éloignement et l'évasion des services administratifs
Public concerné	Tout public
Description de l'action	<p>↳ L'action consiste à développer, sur chaque territoire intercommunal, un point accueil services et à les mettre en réseau.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ces points rassembleraient les différentes informations (transport, services administratifs, gardes d'enfants, les services médicaux, loisirs, etc.) qui seraient disponibles pour les habitants. ▪ Une borne Internet serait également mise à disposition. ▪ Ces différents points de services seraient mis en réseau afin d'échanger les informations et mettre en commun des outils de communication et d'accueil. Cette mise en réseau serait matérialisée par un label de Pays. ▪ Ces points accueil pourront être intégrés dans des points d'ancrage du Pays déjà existants (communauté de communes, mairie, office de tourisme, point information ou maison de développement, etc.) ▪ Il pourrait y avoir, dans un second temps, des permanences des services administratifs, qui seraient regroupés au point accueil services. ▪ Ce service pourrait intégrer régulièrement les besoins qui sont émis en terme de services et ce par des méthodes simples (par exemple, noter à chaque réclamation). Une évaluation annuelle serait à réaliser afin de réadapter la prestation en fonction des besoins soulevés.
Modalités et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un lieu d'accueil avec du matériel et des outils informatiques ▪ Une personne pour la collecte, l'actualisation des informations et l'accueil de la population – une formation commune pour le personnel de chaque point service pourrait être proposée au préalable. ▪ Un guide des services intercommunaux et un guide du Pays ▪ Un travail de communication sur l'existence du service (affiches, plaquette, rencontres des acteurs du Pays)
Structure porteuse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pays ▪ Communautés de Communes
Partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pays (contrat de territoire – Leader +) ▪ Conseils Généraux ▪ Certains services administratifs
Exemple d'action similaire	<p>Les Points Accueils Nouveaux Arrivants sur le Pays de Ploërmel</p> <p><i>Le Pays de Ploërmel a mis en place des Points Accueil Intercommunaux dans un objectif d'améliorer l'accès à l'information pour les nouvelles populations. Chaque point a pour mission d'informer et d'accueillir la nouvelle population sur les différents services du Pays.</i></p> <p><i>Les services proposés par le point accueil sont:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des informations sur le logement locatif, - des informations sur les transports, - la liste des écoles et des activités relatives à l'enfance et à la jeunesse, - les activités de loisirs, - les contacts et horaires des services publics locaux, - toutes autres informations pratiques, - des informations spécifiques aux populations. <p><i>Un livret d'accueil pour chaque point est mis en plus à disposition du public.</i></p>

Le Pays anime la mise en réseau de ces 5 points accueil dont l'objectif est de favoriser les échanges d'expériences afin d'optimiser la qualité du service rendu, mais également de mettre en œuvre les outils communs de communication et d'accueil.

Les conditions du service

- Ouvert toute l'année et à des horaires accessibles pour les personnes qui travaillent
- Un point par canton
- Lieu ouvert à toutes les populations
- Vocation intercommunale et projet soutenu par les collectivités locales
- Lieu accessible physiquement et repérable facilement
- Engagement à participer au réseau des points accueil du Pays

Une bonne coordination avec les services des mairies a été une condition indispensable.

Modalités

- Chaque Point Accueil est porté par une structure existante que sont les Offices de Tourisme et la Communauté de Communes (pour un d'entre eux).
- Un poste pour l'animation du service (collecte de l'information et accueil)
- De l'équipement matériel (ordinateurs, etc.)
- Des supports de communication avec une charte graphique : un livret d'accueil pour chaque territoire intercommunal, un guide d'accueil sur l'ensemble du Pays et un kit individuel (affichettes, de signalisation externe, mode d'emploi, autocollants pour les courriers, trépied extérieur mobile, tableau lumineux) pour chaque point.

Financements:

Le Pays d Ploërmel – Cœur de Bretagne s'est engagé à rechercher des moyens financiers adaptés sur une période de 3 ans.

Les coûts et les financements par point accueil:

- ↳ Coût de l'animation sur la base d'une mi-temps annuelle : 15 000 euros
- Financement Leader de 50%, 40% et 30% sur 3 ans
- Financement Conseil Général de 20% pendant 3 ans
- ↳ Equipement initial du point accueil: 7500 euros
- Financement Leader de 40%
- Financement Conseil Général de 30%
- ↳ Support de communication: 6000 euros
- Financement Leader de 40%
- Financement Conseil Général de 30%

Proposition d'action n°2 : Expérimentation d'un Cyber-bus itinérant

PROPOSITION N°2 / AXE 1	Fiche de présentation : Le cyber-bus itinérant
Rappel du contexte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une couverture des services liés aux NTIC (ADSL, espace multimédia) qui n'est pas assurée partout ▪ Des difficultés d'utilisation des NTIC pour certains publics ▪ Des besoins d'accompagnement ▪ Une nécessité d'accéder à l'information
Intégration dans la charte de territoire	Dynamiser l'offre de services
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accéder à l'information sur les services ▪ Favoriser l'accès au multimédia et son utilisation au plus grand nombre
Public concerné	Tout public
Description de l'action	<p>↳ L'action consiste à proposer des animations et /ou des formations liées à l'utilisation de l'outil informatique et Internet sur le territoire du Pays, et ce à destination de toutes les catégories d'acteurs (particuliers, associations, artisans, commerçants, écoles, personnels de mairies, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un animateur se déplace ainsi sur tout le territoire avec un bus équipé en matériel informatique. ▪ Les animations peuvent être variées selon la demande: <ul style="list-style-type: none"> - information sur l'utilisation du service - formation ou initiation pour certaines pratiques (création d'un site Internet, utilisation de logiciels, etc.) - aide et conseil dans les démarches administratives - animation sur des thématiques particulières
Modalités et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce service pourrait être porté par une association multimédia déjà existante (cyberespace, etc.) ▪ Un bus équipé ▪ Un chauffeur/animateur ▪ Une communication au préalable sur l'existence de ce nouveau service
Structure porteuse	Une association de Multimédia
Partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pays (contrat de territoire – Leader +) ▪ Conseil Régional ▪ Communautés de Communes ▪ France Télécom
Exemple	<p>Cyberbus itinérant des Landes</p> <p><i>La R.R.T.L. (la régie de transport), l'A.L.P.I (Agence Landaise Pour l'Informatique), le Département des Landes ont mis en place, en partenariat avec le Conseil Régional d'Aquitaine, un cyberbus itinérant en 2002.</i></p> <p><i>Ce projet a pour objectif de favoriser l'accès du plus grand nombre au multimédia et au réseau Internet. En effet, le territoire rural des Landes est encore confronté au problème de l'accès aux Nouvelles Technologies dont les équipements ne sont installés que dans les chefs-lieux de cantons.</i></p> <p><u>Fonctionnement:</u></p> <p><i>Ce cyberbus a pour mission:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'informer pour expliquer, échanger et débattre avec le public des enjeux de développement des Nouvelles Technologies de l'Information, de leurs implications et de leurs apports dans notre vie quotidienne, etc. - de sensibiliser pour montrer comment fonctionnent tous ces outils - de s'approprier ces technologies et de les pratiquer. <p><i>Ce cyberbus s'adresse à un public très large (enfants, adultes, milieu associatif, élus, enseignants, artisans, demandeurs d'emplois, etc.).</i></p> <p><i>Il est proposé durant une journée ou une demi-journée pour des animations et/ou des formations pour tout public qui en font la demande. Il couvre la totalité du territoire départemental et se stationne dans les points d'arrêts, à côté des écoles, etc.</i></p> <p><i>L'accès est gratuit pour le public.</i></p>

Le bus est équipé de matériel informatique avec 10 micro-ordinateurs, une imprimante, un scanner et un réseau local est installé. Des personnes qualifiées assurent l'animation et les formations.

La gestion et le planning du service sont assurés par la RDTL et l'ALPI.

Afin de rentabiliser le service, le cyberbus est loué pour des associations, des entreprises, etc. qui souhaitent l'utiliser en interne.

Coûts et financements

Le coût global de cette opération s'est élevé à 84 000 euros répartis de la manière suivante:

- 22867,35 euros d'acquisition de matériel du service TIC

- 30112,25 euros de marché intranet

- 38112,15 euros pour les études et prestations diverses

Les partenaires financiers de cette opération sont: le Conseil Général des Landes, l'Inspection d'Académie, le Conseil Régional d'Aquitaine, Irisbus, la RDTL et l'ALPI.

D'autres partenaires (non financiers) ont participé à ce projet: les Communautés de Communes, France Télécom, les constructeurs de matériel informatique, Renault Véhicules.

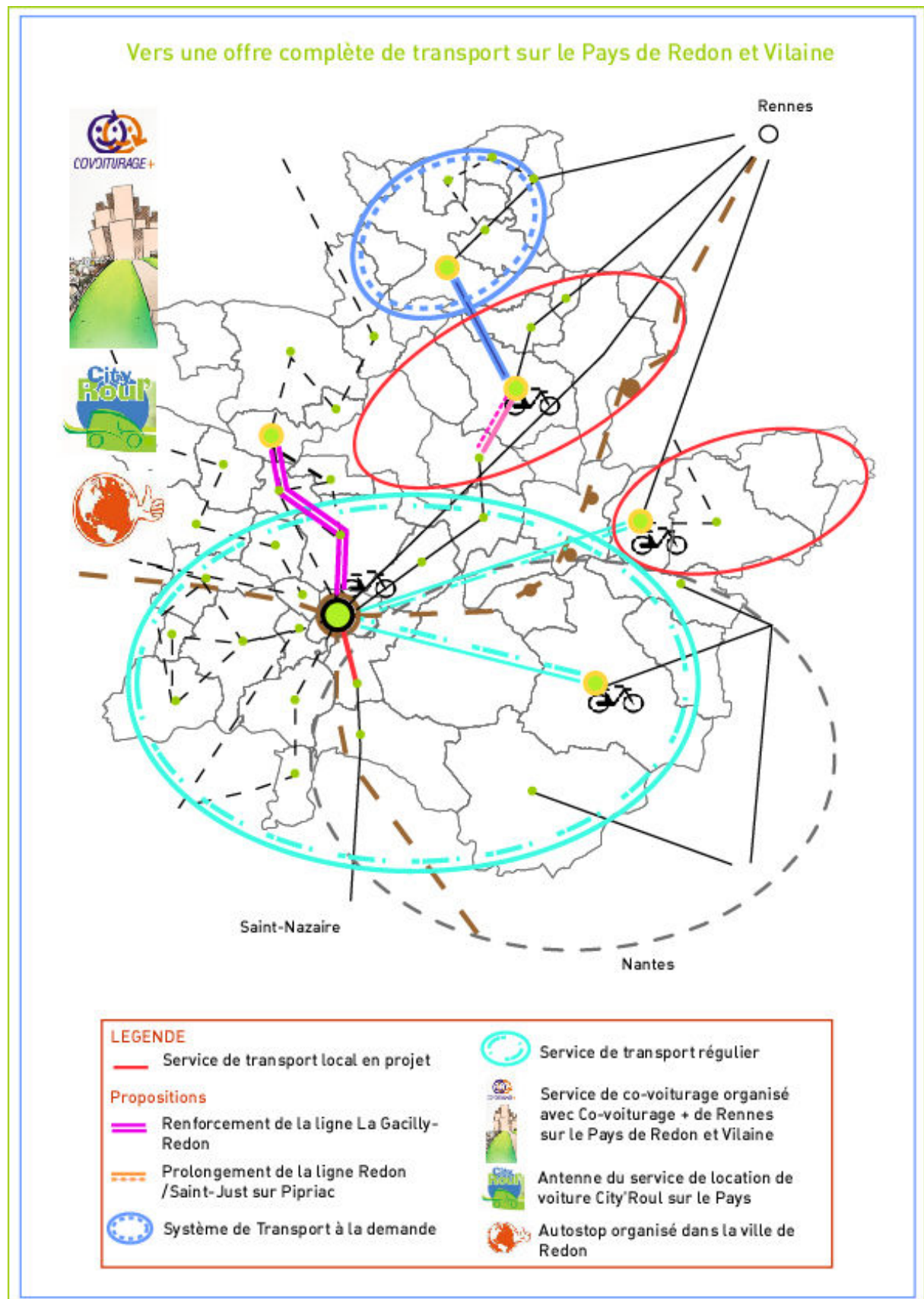
Proposition d'action n°3 : Réalisation d'un guide des transports sur le Pays

PROPOSITION N°3 / AXE 1	Fiche de présentation : Le guide des transports du Pays de Redon et Vilaine
Rappel du contexte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une information défaillante voir inexistante des services de transport sur le Pays ▪ En conséquence, une sous-utilisation des services ▪ Un besoin de mobilité évident sur le Pays qui n'est pas rendue possible pour tous ▪ Un manque de cohérence et d'organisation des transports scolaires, également ouvert au public
Intégration dans la charte de territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir le droit à la mobilité pour tous ▪ Permettre l'accès aux services à l'ensemble de la population
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer l'information sur les possibilités de transports existants ▪ Faciliter leur utilisation
Public concerné	Tout public
Description de l'action	<p>↳ L'action consiste à réaliser un guide des différents moyens de transports possibles sur le Pays et de le diffuser dans les différents lieux publics du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce guide regrouperait: <ul style="list-style-type: none"> - les lignes autocar des trois réseaux départementaux (horaires, dessertes, etc.), - les lignes ferroviaires avec les destinations, les horaires, - les informations et les contacts des services particuliers (le service Abeille, etc.), - la carte des transports scolaires (à réaliser) qui permettrait d'améliorer la lisibilité du réseau et faciliterait son utilisation ▪ Parallèlement, une page Internet serait créée sur le site du Pays, diffusant les informations du guide. Aussi, toutes les informations pourraient être régulièrement mises à jour au travers du site qui pourrait également informer des nouveaux services éventuels. Cette page pourrait être également mise en réseau avec les sites Internet des Communautés de Communes.
Modalités et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La première année, une édition du guide pourrait être réalisée sur le Pays informant de tous les services de transports existants. Ce guide serait réalisé par un stagiaire recruté par le Pays de Redon et Vilaine et serait édité sous forme de livrets et d'affiches qui seraient distribués dans les différents lieux publics (gares, mairies, bibliothèques, etc.). ▪ Parallèlement, la page Internet pourrait être mise en place par ce même stagiaire. ▪ Les éditions suivantes du guide seront accessibles sur Internet et pourront intégrer les nouveaux services mis en place sur le territoire. Un opérateur local (transporteur) pourrait prendre en charge la réactualisation de cette page informatique.
Structure porteuse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Pays dans un premier temps ▪ Un transporteur local à partir de la deuxième édition
Partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pays (contrat de territoire – Leader +) ▪ Conseils Généraux
Exemple	<p>Guide du Pays de Centre Ouest Bretagne</p> <p><i>Le Pays de COB a réalisé, en 2006, un guide des transports collectifs. Il est à rappeler que le Pays de COB se situe sur trois départements et qu'il intègre plus de 100 communes.</i></p> <p><i>Le guide se présente sous plusieurs formes:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - un livret à consulter sur les lieux publics (1000 exemplaires), - un dépliant (20000 exemplaires), - des affiches (1000 exemplaires). <p><i>Le Pays a fait appel à un cabinet extérieur pour réaliser les documents.</i></p> <p><i>Deux éditions ont été réalisées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -le guide hiver 2006/2007, -le guide été qui a seulement sorti le livret en 700 exemplaires. <p><i>Le guide est consultable sur le site Internet du Pays.</i></p> <p><i>Le coût, entièrement pris en charge par le Pays, s'est élevé à 6500 euros pour l'édition hiver et 2850 euros pour le guide d'été.</i></p>

Proposition n°4 : Développer des services intercommunaux d'information et d'orientation sur les modes de gardes d'enfants existants et leur mise en réseau à l'échelle du Pays de Redon et Vilaine

PROPOSITION N°4 / AXE 1	Fiche de présentation : Service d'information intercommunal sur les services de gardes d'enfants et leur mise en réseau à l'échelle du Pays de Redon et Vilaine
Rappel du contexte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un besoin d'information et d'orientation sur les modes de gardes existants et possibles sur le territoire ▪ Des difficultés d'accès aux services lors de situation d'urgence ou de gardes occasionnelles
Intégration dans la charte de territoire	Permettre l'accès aux services à l'ensemble de la population
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire connaître les services de gardes d'enfants existants sur le Pays ▪ Apporter une réponse adaptée aux besoins de la population en matière de gardes d'enfants ▪ Connaître et quantifier les besoins en terme de gardes
Public concerné	Tout public
Description de l'action	<p>↳ L'action consiste à mettre en place, au niveau de chaque communauté de communes, un service d'information et d'orientation des ménages sur les différentes possibilités de gardes d'enfants sur le territoire (assistantes maternelles, halte-garderie, CLSH, garderie périscolaire, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le service pourra orienter les demandes et gérer les problèmes liés aux indisponibilités des services, aux gardes d'urgence, etc. ▪ Des outils seraient en parallèle mis en place pour pointer de manière régulière, les besoins des ménages toujours évolutifs ▪ Chaque service sera intégré dans une structure existante bien repérable (Communauté de Communes, Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), le Point Accueil Services). ▪ Une mise en réseau de chaque service intercommunal à l'échelle du Pays sera établie afin d'échanger sur les informations disponibles et gérer des cas d'urgence.
Modalités et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le service pourrait se traduire soit par la création d'un poste en Communauté de Communes ou dans les Point Accueil Services envisagés, soit par le renforcement des missions de l'animatrice du RAM. ▪ La réflexion d'un tel service est déjà lancée sur le SIVOM de La Gacilly, qui pourrait, s'il poursuit cette idée, être le moteur de l'action.
Structure porteuse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Communautés de Communes
Partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les CAF du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique ▪ Les Communautés de Communes

2. Axe 2: Faciliter la mobilité de tous et rendre accessible le territoire



Proposition d'action n°5 : Vers une offre complète de transport sur le Pays de Redon et Vilaine

PROPOSITION N°5 / AXE 2	Fiche de présentation : Une offre complète de transport sur le Pays de Redon et Vilaine
Rappel du contexte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des réseaux autocars incomplets et parfois mal adaptés à l'interdépartementalité du Pays ▪ Des besoins de davantage de liaisons entre les "pôles" du Pays et avec Redon ▪ Des communes pénalisées sans aucune desserte ▪ Des besoins de déplacements diversifiés
Intégration dans la charte de territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir le droit à la mobilité ▪ Promouvoir et développer les formes de transports alternatifs pour tendre vers une meilleure qualité environnementale
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une desserte minimum dans chaque commune ▪ Renforcer et compléter l'offre existante pour répondre aux besoins diversifiés de la population locale ▪ Intégrer ces services dans une offre globale et cohérente à l'échelle du Pays et rendre possible l'intermodalité et l'accès sur tout le territoire.
Public concerné	Tout public
Description de l'action	<p>↳ L'action consiste à renforcer et/ou modifier certaines offres existantes et à les compléter par la mise en place de différents services de transports, et ce en assurant leur articulation à l'échelle du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cela se traduirait par: <ul style="list-style-type: none"> -la rectification de certaines lignes départementales, -la création de services de transport à l'échelle des communautés de communes, en tant qu'autorités organisatrices de transport. La forme de ces nouveaux services dépendrait des besoins et de la situation locale du territoire intercommunal. ▪ Ces deux moyens articulés auraient pour principes de : <ul style="list-style-type: none"> - desservir toutes les communes, - de permettre les liaisons entre les chefs-lieux de canton, et particulièrement avec Redon en tant que pôle majeur de services et carrefour ferroviaire. ▪ Ces deux modes d'intervention se déclinent par la mise en place progressive d'expérimentations sur le territoire. <p><u>Expérimentation a</u> : La modification de deux lignes départementales:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la ligne morbihannaise Redon – La Gacilly à renforcer - la ligne d'Ille-et-Vilaine Redon – Saint-Just à prolonger jusqu'à Pipriac <p><u>Expérimentation b</u> : Un service de transport à la demande (TAD), par exemple sur la Communauté de Communes de Maure-de-Bretagne (CCMB), qui se rattacherait avec le TAD en projet sur la Communautés de Communes de Pipriac</p> <p><u>Expérimentation c</u> : Le développement d'un service de transport régulier (ou à la demande), notamment pour les lundis, mercredi et samedi (à déterminer lors d'une étude de faisabilité) qui pourrait se faire à l'échelle des deux territoires intercommunaux du Pays de Redon et de Guémené-Penfao (les deux communautés de communes se rassemblant en janvier 2007) avec une liaison entre les deux pôles.</p>
Modalités et moyens de mise en œuvre	<p>Ces différentes expérimentations ne peuvent se mettre en place simultanément. Elles nécessitent des études plus approfondies mais surtout, elles doivent être le résultat d'une forte volonté politique.</p> <p>Toutefois, il peut être fait dans un premier temps:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une démarche auprès des Conseils Généraux pour modifier les lignes. - l'expérimentation du transport à la demande sur la CCMB

	<p><u>L'expérimentation d'un service de transport à la demande sur la CCMB.</u></p> <p><u>Fonctionnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le service de transport à la demande imaginé pourrait être géré par la future centrale de mobilité prévue par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine. En effet, le projet de cette centrale à l'échelle du département 35, dont la mise en route est prévue au premier semestre 2008, aurait pour objectif de "diffuser l'information sur les offres de transports sur le département, gérer les réservations des usagers pour les différents transports à la demande mis en place par les EPCI, ou encore de suivre l'évolution des besoins". ▪ Le service de la CCMB proposerait un circuit avec un ramassage à la demande sur toutes les communes du canton (à domicile, ou sur un lieu préétabli). Ce transport pourrait fonctionner plusieurs jours dans la semaine et assurer un rabattement sur Maure-de-Bretagne. Il pourrait notamment fonctionner les mercredis pour assurer l'accès aux structures de loisirs pour les jeunes. ▪ Ce service serait ouvert à tout public, y compris aux personnes à mobilité réduite (PMR). ▪ La réservation se ferait la veille au numéro de la centrale de mobilité. <p><u>Modalités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour bénéficier des services de réservation et de gestion de la centrale de mobilité départementale, la Communauté de Communes doit y adhéree. Ceci implique: <ul style="list-style-type: none"> - la signature de la Charte d'usage, - des frais de participation à l'investissement de la centrale de 8500 euros HT, la Communauté de Communes doit ensuite fournir elle-même le matériel pour le fonctionnement de son service, à savoir les outils informatiques. - un coût (frais de structure) fixe annuel forfaitaire de 10 000 euros HT couvrant jusqu'à 5000 réservations par EPCI, toute réservation supplémentaire sera facturée 2 euros HT l'unité. ▪ L'exécution du service peut ensuite être assurée par des transporteurs locaux (types artisans-taxis) sous la forme d'une convention. ▪ Les moyens de communication pour informer du service. 		
<p>Structure porteuses</p>	<p><u>Pour l'expérimentation d'un service de transport à la demande sur la CCMB.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La communauté de communes de Maure-de-Bretagne ▪ Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine ▪ Les transporteurs locaux 		
<p>Partenaires financiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La communauté de communes de Maure-de-Bretagne ▪ Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine 		
<p>Exemples</p>	<p style="text-align: center;"><i>La mise en place de transports à la demande sur le Pays de Centre Ouest Bretagne</i></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><i>Le TAD sur le canton de Callac-Argoat (22)</i></p> <p><i>Le Conseil Général des Côtes d'Armor a délégué la compétence transport à la demande sur le périmètre des communautés de communes, sans concurrencer les lignes régulières. Il met à disposition gracieusement sa centrale de mobilité.</i></p> <p><u>Contexte de mise en œuvre du service:</u> <i>Un territoire rural de 6400 habitants et 11 communes. Il correspond à des flux entre le chef-lieu de canton et les communes alentours.</i></p> <p><u>Fonctionnement</u></p> <p><i>Le service propose un service de porte à porte. Il fonctionne le mercredi et le samedi toute la journée de 9h00 à 18h00. Le coût est de 2 euros le trajet. Les réservations se font la veille du déplacement sur simple appel du numéro Azur de la centrale. Le service est ouvert à tout public, notamment les PMR (sauf pour les personnes ayant un fauteuil électrique).</i></p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><i>TRAD, mis en place par la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh (CCKB) (22)</i></p> <p><u>Contexte de mise en œuvre du service:</u> <i>Un territoire rural de 21600 habitants et avec une faible densité (33 hab./km²), un habitat diffus et dispersé, un taux de non motorisation élevé. Des lignes de cars qui ne répondent qu'imparfaitement aux besoins des usagers (manque de liaisons, communes et hameaux non desservis à part quelques centres bourgs, horaires et fréquences de passage peu adaptés aux souhaits). Une solution: le TAD, notamment pour les personnes âgées, les personnes en situation de précarité, les publics jeunes afin de favoriser leur accès aux loisirs) et pour des flux multipolaires.</i></p> </td> </tr> </table>	<p><i>Le TAD sur le canton de Callac-Argoat (22)</i></p> <p><i>Le Conseil Général des Côtes d'Armor a délégué la compétence transport à la demande sur le périmètre des communautés de communes, sans concurrencer les lignes régulières. Il met à disposition gracieusement sa centrale de mobilité.</i></p> <p><u>Contexte de mise en œuvre du service:</u> <i>Un territoire rural de 6400 habitants et 11 communes. Il correspond à des flux entre le chef-lieu de canton et les communes alentours.</i></p> <p><u>Fonctionnement</u></p> <p><i>Le service propose un service de porte à porte. Il fonctionne le mercredi et le samedi toute la journée de 9h00 à 18h00. Le coût est de 2 euros le trajet. Les réservations se font la veille du déplacement sur simple appel du numéro Azur de la centrale. Le service est ouvert à tout public, notamment les PMR (sauf pour les personnes ayant un fauteuil électrique).</i></p>	<p><i>TRAD, mis en place par la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh (CCKB) (22)</i></p> <p><u>Contexte de mise en œuvre du service:</u> <i>Un territoire rural de 21600 habitants et avec une faible densité (33 hab./km²), un habitat diffus et dispersé, un taux de non motorisation élevé. Des lignes de cars qui ne répondent qu'imparfaitement aux besoins des usagers (manque de liaisons, communes et hameaux non desservis à part quelques centres bourgs, horaires et fréquences de passage peu adaptés aux souhaits). Une solution: le TAD, notamment pour les personnes âgées, les personnes en situation de précarité, les publics jeunes afin de favoriser leur accès aux loisirs) et pour des flux multipolaires.</i></p>
<p><i>Le TAD sur le canton de Callac-Argoat (22)</i></p> <p><i>Le Conseil Général des Côtes d'Armor a délégué la compétence transport à la demande sur le périmètre des communautés de communes, sans concurrencer les lignes régulières. Il met à disposition gracieusement sa centrale de mobilité.</i></p> <p><u>Contexte de mise en œuvre du service:</u> <i>Un territoire rural de 6400 habitants et 11 communes. Il correspond à des flux entre le chef-lieu de canton et les communes alentours.</i></p> <p><u>Fonctionnement</u></p> <p><i>Le service propose un service de porte à porte. Il fonctionne le mercredi et le samedi toute la journée de 9h00 à 18h00. Le coût est de 2 euros le trajet. Les réservations se font la veille du déplacement sur simple appel du numéro Azur de la centrale. Le service est ouvert à tout public, notamment les PMR (sauf pour les personnes ayant un fauteuil électrique).</i></p>	<p><i>TRAD, mis en place par la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh (CCKB) (22)</i></p> <p><u>Contexte de mise en œuvre du service:</u> <i>Un territoire rural de 21600 habitants et avec une faible densité (33 hab./km²), un habitat diffus et dispersé, un taux de non motorisation élevé. Des lignes de cars qui ne répondent qu'imparfaitement aux besoins des usagers (manque de liaisons, communes et hameaux non desservis à part quelques centres bourgs, horaires et fréquences de passage peu adaptés aux souhaits). Une solution: le TAD, notamment pour les personnes âgées, les personnes en situation de précarité, les publics jeunes afin de favoriser leur accès aux loisirs) et pour des flux multipolaires.</i></p>		

	<p><u>Modalités:</u> Les réservations sont assurées par la centrale de mobilité mise en place par le Conseil Général des Côtes d'Armor (un numéro Azur y a été créé). L'exécution du service est assurée par les artisans taxis de la communauté de communes (3 taxis et 9 voitures). La gestion locale des indisponibilités, non assurée par la centrale de mobilité, est confiée à une entreprise de transports du territoire, la CAT.</p> <p>Une communication préalable, pour avertir du nouveau service, a été mise en place au travers des médias, des prospectus, d'affiches dans les lieux publics, notamment au foyer logement et dans le comité d'entraide.</p> <p><u>Coûts:</u> Le coût de fonctionnement annuel prévisionnel est estimé à 15 000 euros. Le premier mois de fonctionnement s'élève à 1000 euros, dont 400 euros de prestation à la CAT.</p> <p><u>Bilan provisoire</u> Le service a été mis en place le 3 juin 2006. Au 1-juillet 2006:</p> <ul style="list-style-type: none">- 50 personnes avaient utilisé le service,- une grande satisfaction de la population,- une utilisation importante par les personnes âgées,- les trajets ont souvent été Callac-les communes alentours, mais les trajets entre la campagne et le bourg progressent.	<p><u>Fonctionnement:</u> Le service offre un système de porte-à-porte (depuis le domicile) avec un itinéraire libre sur tout le territoire. Le service fonctionne le mardi de 8h30 à 14h30, le mercredi de 8h30 à 18h30 et le vendredi de 13h à 18h30. Le trajet coûte 1 euros et le service est gratuit pour les enfants qui se rendent aux centres de loisirs et aux bases de loisirs. Pendant les vacances d'été, l'autobus des vacances prend le relais. Les réservations se font la veille du déplacement sur simple appel du numéro Azur de la centrale. Le service est ouvert à tout public, trois taxis étant équipés pour les PMR.</p> <p><u>Modalités:</u> Les réservations sont assurées par la centrale de mobilité des Côtes d'Armor. L'exécution du service est assurée par 5 transporteurs et une 20^e de voitures. La gestion locale des indisponibilités, non assurée par la centrale de mobilité, est confiée à une entreprise de transports du territoire, la CAT. Une communication préalable a été mise en place au travers des médias, des prospectus, d'affiches dans les lieux publics.</p> <p><u>Coûts:</u> Le coût total du service, depuis sa création en septembre 2006, s'élevait, au 30 avril 2007, à 60000 euros, la prestation de la CAT coûtant 9500 euros HT par an.</p> <p><u>Financement</u> La Communauté de Communes décide de financer en partie ce service par la création de la taxe versement transport à un taux de 0,2% et ce à compter du 1-juillet 2007.</p> <p><u>Bilan provisoire</u> Le service semble rencontrer un vif succès. Au 30 avril 2007: 550 voyageurs par mois en moyenne utilisaient le service avec un nombre moyen de 2,30 voyageurs par itinéraires, 10000 km par mois étaient parcourus en moyenne.</p>
--	--	---

Proposition d'action n°6 : Expérimentation d'un service de Co-voiturage sur le Pays

PROPOSITION N°6 / AXE 2	Fiche de présentation : Expérimentation d'un service de co-voiturage
Rappel du contexte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une forte mobilité des actifs ▪ Des difficultés de mobilité pour les personnes en insertion ▪ Un manque de liaisons entre les pôles
Intégration dans la charte de territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir le droit à la mobilité pour tous ▪ Promouvoir et développer les formes de transports alternatifs pour tendre vers une meilleure qualité environnementale
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compléter l'offre existante pour répondre aux besoins diversifiés de la population locale ▪ Faciliter les déplacements domicile-travail et le retour à l'emploi ▪ Participer à la qualité environnementale
Public concerné	Tout public
Description de l'action	<p>↳ Cette initiative a pour principe d'organiser le co-voiturage sur le Pays, particulièrement entre les salariés d'une même entreprise ou travaillant dans une même zone d'activité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce service pourra être géré par le service déjà existant basé sur Rennes: Co-voiturage + qui élargirait son intervention sur le Pays de Redon et Vilaine. Ce service organiserait le co-voiturage entre tous les inscrits à partir d'une base de données. ▪ Des lieux de rassemblement (place de villages, parking, etc.) seraient aménagés sur le territoire sur lesquels les utilisateurs du service se retrouveraient.
Modalités et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Co-voiturage + assurerait le travail de communication auprès des entreprises et leur adhésion au service, dont le coût, pour l'entreprise, tourne autour de 2 euros par salarié. Par sa démarche unique, ce service organiserait les rencontres individualisées avec chaque salarié et prendrait leur l'inscription. Il organiserait ensuite le co-voiturage entre les différents inscrits et ce, avec les salariés des autres entreprises de la même zone. ▪ Le Pays et les Communautés de Communes aménageraient des parkings relais avec l'installation de panneaux pour faciliter l'organisation du co-voiturage. <p><i>Voir description du service de Co-voiturage +</i></p>
Structure porteuses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Co-voiturage + ▪ Le Pays
Partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Communautés de Communes du Pays ▪ Les entreprises du Pays
Exemple	<p>Co-voiturage + de Rennes <i>Créée en 2002, Co-voiturage + propose d'organiser le co-voiturage à toute personne qui le désire. Chaque utilisateur s'inscrit et peut ensuite être mis en relation avec une personne avec qui il peut faire du co-voiturage. C'est une association au service de tous (salariés, public en retour à l'emploi, entreprises et collectivités).</i></p> <p><u>Objectifs du service</u> <i>Réduire le nombre de voitures aux heures de pointe, lutter contre la pollution et diminuer l'encombrement des grands axes routiers. Proposer une nouvelle solution de déplacement aux personnes sans voiture et leur permettre de (re)trouver plus facilement un emploi.</i></p> <p><u>Fonctionnement du service</u> <i>Ce service est proposé par le biais des entreprises mais aussi par celui des collectivités.</i></p> <p>Par le biais des entreprises : <i>Co-voiturage + définit une zone d'activité sur laquelle il cherche à rencontrer chaque chef d'entreprise ou responsable d'administration puis chaque salarié individuellement sur le temps de travail. Il coordonne les demandes de covoiturage entre elles grâce à un logiciel adapté. Il fait ensuite se rencontrer les futurs covoitureurs et leur propose de signer la charte de bonne conduite. Il assure ensuite le suivi des équipages, fait un compte-rendu aux entreprises et indique la manière de poursuivre la démarche. Chaque adhérent s'engage à respecter la charte qui garantit le bon fonctionnement du covoiturage entre les utilisateurs. En cas d'indisponibilité du conducteur, Covoiturage + s'engage à proposer une solution de remplacement adaptée. Co-voiturage + travaille par zone d'activité pour additionner le potentiel de chaque entreprise car</i></p>

	<p>toutes ne peuvent pas développer un tel service. Il multiplie les possibilités de création d'équipages et créer un réseau inter-entreprise.</p> <p><u>Adhésion</u> : L'entreprise offre le service de covoiturage gratuitement à ses salariés, pour la modique somme de 1,5€ par salarié sur l'effectif global (aujourd'hui, 2 euros).</p> <p>Par le biais des collectivités :</p> <p>Face aux enjeux économiques et environnementaux des déplacements de plus en plus importants, les collectivités locales se mobilisent, elles y voient de nombreux intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none">- promouvoir une alternative au tout-voiture, en complémentarité avec les transports en commun,- permettre aux chercheurs d'emploi sans voiture d'élargir leur champ d'investigation,- développer des solidarités entre les gens d'une même commune,- responsabiliser chaque automobiliste face au phénomène de pollution lié à la voiture. <p>Une communication peut paraître régulièrement dans les bulletins municipaux ainsi que sur le site Web afin d'avertir la population de l'existence de ce service et du nombre d'adhérents au départ de la commune.</p> <p>Une étroite collaboration entre l'association, les PAE et les missions locales s'instaure afin d'identifier les besoins et chercher à redonner de la mobilité aux personnes en difficulté.</p> <p>L'association participe à des événements qui se déroulent sur le territoire (forum des associations, salons alternatifs, conférences, etc.).</p> <p>Si des zones d'activité nécessitent d'être prospectées, Covoiturage + peut aller démarcher les entreprises implantées dans les communautés de communes.</p> <p><u>Adhésion</u> : Les collectivités soutiennent l'action de Covoiturage + par l'attribution d'une subvention dont le montant est établi sur la base de 0.50€ pour 10 habitants.</p>
--	---

Proposition d'action n°7 : Expérimentation d'un service de location de voitures pour des personnes en insertion et/ou en difficulté

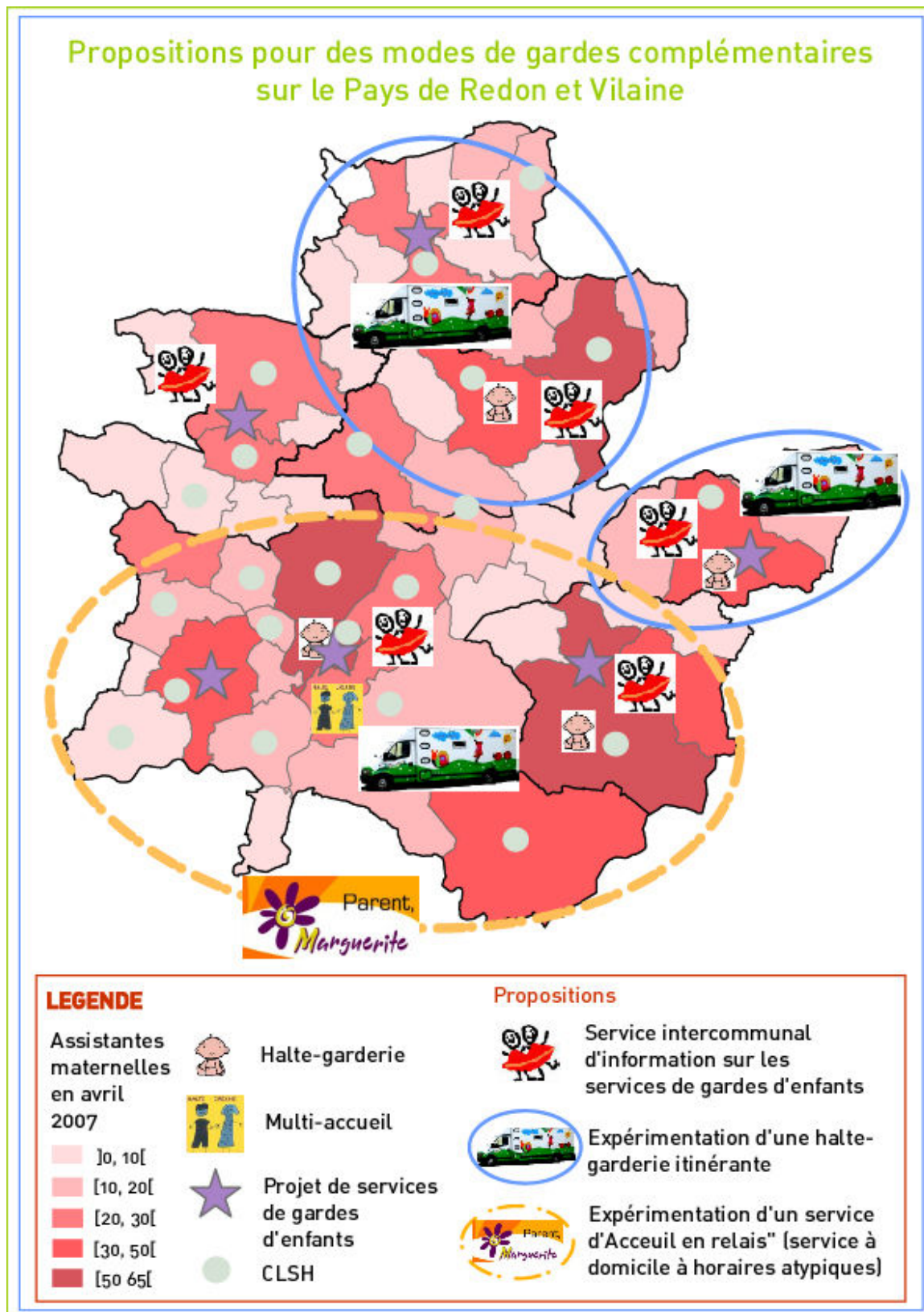
PROPOSITION N°7 / AXE 2	Fiche de présentation : Expérimentation d'un service de location de voitures
Rappel du contexte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des difficultés et besoins de mobilité récurrents pour les personnes en insertion ou en situation de précarité ▪ Des services de transports difficilement utilisables pour ce public;
Intégration dans la charte de territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir le droit à la mobilité ▪ Favoriser l'accès, le retour à l'emploi et le maintien professionnel
Objectifs recherchés	Permettre à un public en insertion professionnelle d'accéder à la formation et à l'emploi
Public concerné	Public en insertion professionnelle (Rmiste) ou en difficulté
Description de l'action	<p>↳ Le projet consiste à mettre en place une antenne de la coopérative City Roul', service de location de voiture pour un public en insertion basé à Rennes. Ce service met à disposition des voitures pour des personnes en situation d'insertion professionnelle. Il leur loue des véhicules pour 5 euros la journée et jusqu'à 6 mois maximum (250 euros). Une partie de cette somme peut être prise en charge par l'une des structures partenaires (CDAS, FASTT, etc.). Pour se rendre aux entretiens d'embauche, la formule est plus souple (1 euros de l'heure).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette antenne serait implantée sur Redon et supportée par l'AIDE et la Mission locale, en continuité avec leur service de location de cyclomoteurs. ▪ City Roul' mettrait à disposition quelques véhicules et les "structures-supports" se chargeraient de l'organisation des locations. ▪ Une convention serait à envisager avec un garagiste local pour accueillir les voitures et assurer leur entretien.
Modalités et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériel mis à disposition par City Roul' ▪ Convention avec un garagiste local ▪ Une location autour de 5 euros par jour ▪ Mettre en place des outils d'information sur le service auprès des différents organismes liés à l'insertion professionnelle (ANPE, Agences d'intérim, etc.)
Structure porteuses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ City Roul ▪ AIDE et Mission locale
Partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseils Généraux 35, 44 et 56 ▪ Organismes sociaux (FASTT, ANPE, etc.)
Exemple	<p><i>Antenne City'Roul à Vitré</i></p> <p><i>City'Roul étend son service de location de voiture sur d'autres territoires. Une antenne est actuellement en cours d'installation sur Vitré. L'opérateur en charge de la gestion technique est l'association Tremplin, association intermédiaire pour l'emploi. Une personne a notamment été recrutée pour assurer le bon fonctionnement local du service.</i></p> <p><i>La location sera fixée à 5 euros par jour, les locations étant en partie prises en charge par le FASTT, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, etc.</i></p> <p><i>Une information a été diffusée auprès des Agences d'Intérim, etc.</i></p>

Proposition d'action n°8: Expérimentation d'un service d'autostop organisé dans la ville de Redon

PROPOSITION N°8 / AXE 2	Fiche de présentation : Expérimentation d'un service d'autostop organisé dans la ville de Redon
Rappel du contexte	Une importante difficulté de déplacements à l'intérieur de Redon
Intégration dans la charte de territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir le droit à la mobilité ▪ S'engager sur la qualité environnementale
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter les déplacements dans Redon ▪ Sécuriser les méthodes d'autostop ▪ Contribuer aux initiatives de solidarité et au lien social
Public concerné	Tout public
Description de l'action	<p>↳ Le projet consiste à organiser, de manière très simple, l'autostop dans la ville de Redon et ce, en coordination avec plusieurs associations.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les associations s'engageant dans cette démarche, proposeraient aux conducteurs de prendre des autostoppeurs et/ou informeraient aux futurs autostoppeurs de cette possibilité. ▪ Des arrêts pourraient être définis à l'intérieur de la ville et identifiés comme points-autostop pour les autostoppeurs et les conducteurs. Ce système permettrait de sécuriser le service et d'éviter l'autostop "sauvage". ▪ Tous les intéressés (conducteurs et autostoppeurs) s'inscriraient et pourraient être informés de ces arrêts. Il serait fourni aux conducteurs un autocollant, les identifiant comme "preneurs d'autostoppeurs". ▪ Un important travail d'information et de communication sur l'ensemble de la ville sera nécessaire pour faire connaître ce service.
Modalités et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La recherche d'associations ou de structures de Redon prêtes à s'engager dans la démarche : Centre Social Confluence, Mission Locale et AIDE, MEDEFI, FEDE, MAPAR, etc. ▪ Des outils d'information, de communication (affiches, presse, etc.) ▪ L'identification des points autostop sur la ville avec l'installation de panneaux "autostop" ▪ Des échanges réguliers entre les associations et les usagers pour évaluer le service et le réajuster (modifier les points autostop, etc.) ▪ Cette expérimentation pourrait être testée sur une période de 6 mois.
Structure porteuses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Conseil de Développement du Pays de Redon et Vilaine ▪ Les associations engagées
Partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les associations pour la pose des panneaux ▪ Le Pays pour les outils de communication

3. Axe 3: Améliorer les services très sollicités que sont la garde d'enfants et la santé

Axe 3 – a: Développer et adapter l'offre des services liés à la garde d'enfants



Proposition d'action n°9 : Expérimentation d'un (de) service(s) de halte(s)-garderie itinérante

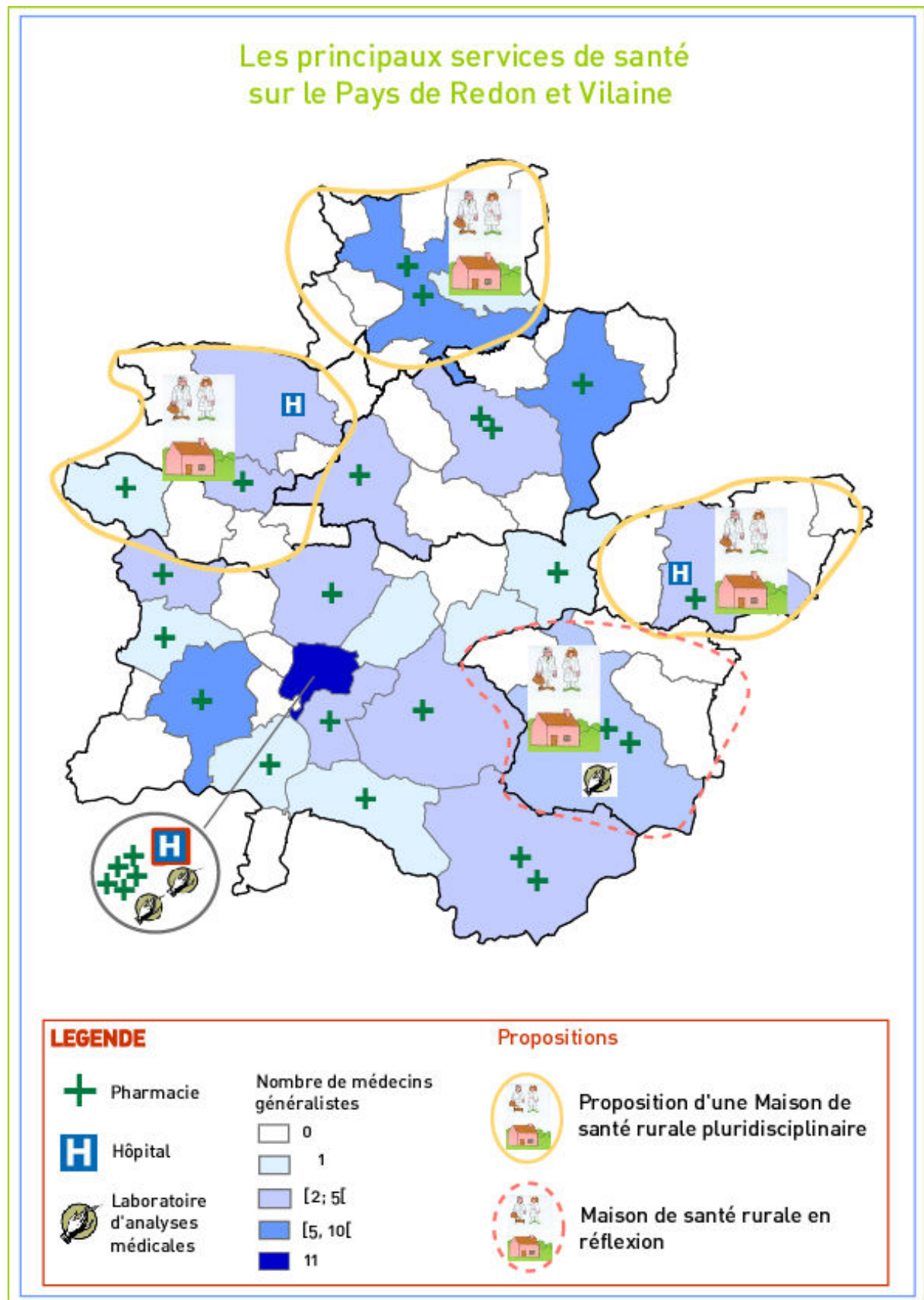
PROPOSITION N°9 / AXE 3	Fiche de présentation : Expérimentation d'un (de) service(s) de halte(s)-garderie itinérante(s)
Rappel du contexte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De fortes demandes pour des services de gardes occasionnelles ou d'urgence ▪ Des difficultés d'accès aux services de gardes d'enfants liés notamment à leur éloignement
Intégration dans la charte de territoire	Offrir des services de qualité et permettre leur accès à l'ensemble de la population
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pallier le manque de structures de garde et compléter l'offre existante ▪ Permettre à tous d'accéder aux services de gardes d'enfants ▪ Permettre aux parents de disposer de temps libres
Public concerné	Enfants âgés de moins de 6 ans
Description de l'action	<p>↳ L'action consiste à expérimenter un ou plusieurs services de halte(s)-garderie itinérante(s) pour les enfants en bas âge. Ce service pourrait être expérimenté sur des territoires intercommunaux faiblement équipés en modes de gardes d'enfants comme ceux du Grand-Fougeray, de Pipriac. Les autres territoires pourraient également accueillir ce type de service. Ils paraissent toutefois moins prioritaires dans la mesure où des projets sont déjà envisagés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une équipe qualifiée (éducatrice de jeunes enfants, assistante maternelle) se déplacerait dans différents lieux du territoire avec un véhicule aménagé (espace de change, de repas, de sommeil, etc.) et proposerait des gardes ponctuelles sur une demi-journée ou une journée par semaine et pour chaque lieu. Le véhicule serait stationné à côté des salles communales permettant de disposer ensuite d'un espace plus grand si besoin est. ▪ Les lieux d'accueil définis pourront être réajustés en fonction des besoins. ▪ La halte-garderie itinérante pourrait accueillir une dizaine d'enfants.
Modalités et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en œuvre de ce service nécessitera: <ul style="list-style-type: none"> - un véhicule aménagé - une équipe de personnes qualifiées
Structure porteuses	Les Communautés de Communes concernées, dans le cadre de leur Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
Partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Communautés de Communes ▪ La CAF
Exemple	<p><i>Bébé Bus au Pays de la Bresse Bourguignonne</i></p> <p><u>Contexte</u> Ce service a été mis en place en septembre 2002 sur le canton de Cuiseaux au bénéfice d'une population composée de plus en plus de néo-ruraux souhaitant disposer de services équivalents à ceux du milieu urbain. Ce canton souffre également d'un déficit de garde pour la petite enfance.</p> <p><u>Fonctionnement</u> La halte-garderie prend en charge l'accueil des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans avec une capacité maximale de 12 enfants simultanément, et ce, quelque soit le statut professionnel des parents. Le fonctionnement est assuré par une équipe de trois personnes qualifiées qui se déplace sur 6 sites différents du territoire par journée ou demi-journée. avec un véhicule aménagé. L'équipe se positionne près d'une salle communale pour permettre l'organisation de pratiques dans un espace plus grand (jeux, etc.). Le coût pour une famille tourne autour de 1 euros de l'heure. Aujourd'hui, le service a fait preuve de son succès et sa fréquentation n'a cessé d'augmenter. Au 31 décembre 2002: 46 enfants étaient inscrits, au 31 décembre 2006, ce sont 96 enfants inscrits. Trois emplois ont été créés. Des réajustements ont été apportés, la souplesse du service le permettant. Le service s'est en effet recentré sur 3 sites, afin de répondre à une demande non satisfaite sur les plus grosses communes et une fréquentation plus irrégulière sur les autres sites.</p>

	<u>Coûts et financements</u>	
	<i>La halte-garderie a l'avantage de ne pas être trop coûteuse pour les collectivités, surtout au regard du service qu'elle rend.</i>	
	<i>Investissement: 15 036 euros</i>	<i>Financements Leader + et Communauté de Communes (9750 euros et fonds public de 5286 euros)</i>
	<i>Fonctionnement: 70 00 euros par an</i>	<i>Financements Leader + sur 3 ans à hauteur de 40% la 1^{re} année, 30 % la 2^e et 20% la 3^e.</i>
	<i>Recette: entre 12 000 et 14 000 euros</i>	<i>Financement CAF dans le cadre du CEJ à hauteur de 55% de la dépense annuelle</i>

Proposition d'action n°10: Expérimentation d'un service d'accueil en relais (garde à domicile en horaires décalés)

PROPOSITION N°10 / AXE 3	Fiche de présentation : Expérimentation d'un service d'accueil en relais (gardes à domicile en horaires décalés)
Rappel du contexte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des besoins croissants pour des services de gardes à domicile en horaires décalés. ▪ Une insuffisance des services de gardes pour les enfants scolarisés
Intégration dans la charte de territoire	Offrir des services de qualité et permettre leur accès à l'ensemble de la population
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pallier le manque de services de garde et compléter l'offre existante ▪ Permettre à tous d'accéder à l'offre de garde ▪ Apporter une réponse aux besoins de gardes à horaires décalés
Public concerné	Enfants de 0 à 13 ans.
Description de l'action	<p>↳ L'action consiste à expérimenter un service qui proposerait de la garde à domicile à des horaires décalés (tôt le matin, tard le soir, les week-ends, les jours fériés, la nuit).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette expérimentation pourrait être soutenue par le projet Equal Marguerite (<i>cf. description</i>) en apportant notamment des conseils et des retours d'expériences. ▪ Il serait assuré par des professionnels de la garde d'enfants et pourrait être intégré par une structure déjà existante, telles que l'ADMR ou l'association Proxim'services. ▪ Le service pourrait être expérimenté et intervenir sur un territoire assez vaste comme par exemple sur les deux Communautés de Communes du Pays de Redon et de Guéméné-Penfao.
Modalités et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en œuvre de ce service nécessitera une équipe de personnes qualifiées avec : <ul style="list-style-type: none"> - une animatrice gérant l'organisation - des personnes qualifiées pour aller garder les enfants
Structure porteuses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Association de services existantes (Proxim'services, ADMR) ▪ Les Communautés de Communes de Redon et Guéméné-Penfao ▪ Le réseau Marguerite
Partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Communautés de Communes concernées ▪ La CAF
Exemple	<p><i>Le projet Equal Marguerite</i></p> <p><i>MARGUERITE s'inscrit dans le programme Equal, cofinancé par le Fonds social européen, qui soutient des projets expérimentaux et innovants pour lutter contre les discriminations et les inégalités sur le marché du travail. C'est un projet partenarial à dimensions locale, interrégionale et transnationale, qui répond à l'objectif d'articuler vie familiale et vie professionnelle.</i></p> <p><i>MARGUERITE est un programme de mise en commun d'expériences et d'actions où se croisent onze partenaires de développement de l'économie sociale qui agissent et réfléchissent dans le domaine de l'accueil des enfants. MARGUERITE explore ces questions en s'appuyant sur les actions et savoir-faire d'un réseau de partenaires de l'économie sociale des régions Bretagne et Pays de la Loire.</i></p> <p><i>Dans ce cadre, neuf expérimentations territoriales et thématiques sont en cours : action liée au recensement des besoins exprimés par les habitants, animation des productions de groupes de travail, développement de services, formations, sensibilisation d'élus et de partenaires sociaux, etc. Toutes ont le même objectif et représentent désormais une dynamique forte d'innovations dans le domaine de l'accueil des enfants.</i></p>

Axe 3 – B : Lutter contre la désertification médicale



Proposition d'action n°11 : Expérimentation d'une (de) Maison(s) de santé rurale(s) Pluridisciplinaire(s)

PROPOSITION N°11/ AXE 3	Fiche de présentation : Expérimentation d'une (de) Maison(s) de Santé Rurale(s) Pluridisciplinaire(s)
Rappel du contexte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un manque alarmant de médecins et de spécialistes sur le Pays et un renouvellement inquiétant ▪ Une coordination difficile entre les professionnels de santé ▪ Des difficultés d'accès aux gardes médicales très souvent exprimées
Intégration dans la charte de territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'offre de santé ▪ Renforcer la coordination des acteurs de santé du Pays
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les conditions d'exercices des médecins pour attirer et faire rester les professionnels médicaux ▪ Favoriser la coordination et l'accès aux soins ▪ Assurer une meilleure organisation des permanences de soins
Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout public
Description de l'action	<p>↳ L'action consiste à regrouper, dans une même structure, des professionnels de santé du territoire cantonal (médecins généralistes, dentistes, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ces différents professionnels pourront partager le matériel nécessaire et le secrétariat et les médecins généralistes pourront ainsi s'organiser pour assurer la permanence des soins. ▪ Cette Maison de Santé Rurale pourrait être mise en place dans les territoires qui ont été définis, par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Bretagne, comme particulièrement en déficit en terme d'offre de santé, à savoir: les territoires intercommunaux de Maure-de-Bretagne, de La Gacilly, du Grand-Fougeray et de Guémené-Penfao qui est en réflexion sur ce projet.
Modalités et moyens de mise en œuvre	<p>La mise en œuvre de ce service nécessitera:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bâtiment adapté, - le matériel nécessaire pour les médecins, - un travail de communication auprès des professionnels de santé.
Structure porteuses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Communautés de Communes et le corps médical ▪ L'aide de la MSA Portes de Bretagne
Partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Communautés de Communes ▪ La région Bretagne
Exemple	<p><i>La Maison de santé du canton de Saint Amand en Puisaye</i></p> <p><i>Mise en place en mai 2005, la Maison de Santé regroupe des professionnels de santé du canton (généraliste, dentiste, kinésithérapeute, infirmière, pédicure podologue, psychologue, diététicienne, ergothérapeute).</i></p> <p><i>L'initiative de ce projet est venue d'un médecin du canton qui s'est chargé de rassembler les autres professionnels du territoire autour de cette idée. En effet, l'annonce du départ à la retraite d'un des deux médecins généralistes du territoire et l'absence de relève ont alerté le seul médecin restant et les acteurs du territoire.</i></p> <p><u><i>Fonctionnement</i></u></p> <p><i>Le projet a donc consisté à recréer un bâtiment regroupant dans un premier temps des professionnels de la santé et dans un deuxième temps les permanences de la médecine du travail et l'association d'aide à domicile pour les personnes âgées. Ces professionnels disposent d'un secrétariat (deux secrétaires assurent l'accueil de la Maison de Santé) et d'équipements communs.</i></p> <p><i>Les trois médecins généralistes se sont organisés pour assurer les gardes.</i></p> <p><i>Ce regroupement a ensuite donné lieu à la création d'une association.</i></p> <p><i>Cette maison a permis l'accueil de professionnels de santé, la mise en réseau informatique des différents médecins, la conduite d'actions de santé publique, le maintien des gardes et le partage du secrétariat et d'équipements.</i></p> <p><i>Globalement, le projet a permis de maintenir les effectifs médicaux voire de les renforcer (deux médecins généralistes remplaçants sont venus s'y installer après le départ en retraite des deux autres médecins) et d'accueillir de nouvelles professions de santé.</i></p>

	<p><i>La Communauté de Communes de Saint Amand en Puisaye (CCSAP) s'est chargée de financer la réalisation du bâtiment de 500m, bâtiment chauffé par une chaudière à déchets de bois. En retour, l'association de la Maison de Santé loue les locaux.</i></p> <p><i>Financements</i> <i>La construction des locaux a été entièrement financée par la CCSAP qui a bénéficié de subventions. Le coût de l'opération s'est levé à 795 305 euros HT financés de 554 362 euros par des subventions et 240 943 euros par de l'emprunt.</i> <i>Le loyer tourne autour de 2000 euros par mois, permettant à la CCSAP de rembourser son emprunt.</i></p>
--	---

Proposition d'action n°12 : Mise en place de certaines actions par l'animateur territorial de santé : une campagne pour améliorer les gardes médicales, des outils pour améliorer l'accueil des médecins

PROPOSITION N°12 / AXE 3	Fiche de présentation : Mise en place de certaines actions par l'animateur territorial de santé : une campagne pour améliorer les gardes médicales, des outils pour améliorer l'accueil des médecins
Rappel du contexte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une coordination difficile entre les professionnels de santé ▪ Des difficultés d'accès aux gardes médicales très souvent exprimées ▪ Un corps médical peu attiré pour exercer sur le Pays du fait notamment des conditions de travail
Intégration dans la charte de territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'offre de santé ▪ Renforcer la coordination des acteurs de santé du Pays
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'accès aux gardes médicales en incitant à une meilleure organisation et coordination ▪ Faciliter l'accès aux soins ▪ Améliorer les conditions d'exercices et d'accueil des médecins pour les attirer et les faire rester sur le Pays
Public concerné	Les professionnels de santé
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ↪ L'action consiste à s'appuyer sur le rôle et les missions du futur animateur territorial de santé pour entreprendre des initiatives avec le corps médical du Pays et tendre vers une amélioration de la situation médicale sur le territoire. Deux actions pourraient être menées: ▪ L'animateur pourrait lancer une "campagne" auprès des professionnels médicaux (médecins et pharmaciens) les incitant à se coordonner davantage et à améliorer l'organisation des gardes. ▪ Il pourrait également réfléchir avec les médecins du Pays et l'hôpital de Redon, sur les moyens à mettre en place pour améliorer l'accueil des professionnels de santé et les attirer sur le territoire.
Structures porteuses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'animateur territorial de santé ▪ Les professionnels de santé du Pays
Partenaires financiers	La région Bretagne

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le projet de services proposé a permis d'établir des priorités au territoire et de faire émerger plusieurs idées d'actions pour tendre vers une amélioration des services sur le Pays de Redon et Vilaine.

Il est par ailleurs important de rappeler que le développement des services constitue un élément clé en terme d'attractivité du territoire et en terme de créations d'emplois et de "richesses" pour le Pays.

En effet, l'offre de services fait partie des conditions primordiales qui décident les ménages, notamment urbains, à venir s'installer en milieu rural.

Egalement, et pour justifier le développement des services, il faut mettre en évidence les retombées économiques que ces différentes actions peuvent apporter au territoire. Elles sont sources d'emplois et de créations d'entreprises, apportant une dynamique et une plus-value au Pays de Redon et Vilaine.

C'est notamment cette entrée économique qui peut inciter les élus du territoire à s'impliquer. En effet, le projet et les actions maintenant établis, il est indispensable de se donner les moyens de les mettre en application. Cela dépend à présent de la volonté politique du Pays, de la position de ses élus et des autres acteurs.

Aussi, pour assurer la poursuite du projet et la mise en œuvre des actions, le groupe de travail Accès aux services du Conseil de Développement envisage deux prochaines étapes. En effet, il est prévu, dans un premier temps, d'intervenir auprès des élus de chaque communauté de communes et ce, lors de leur conseil communautaire, afin de leur présenter le projet proposé.

Ensuite, des ateliers de travail seront organisés pour chaque axe stratégique, dans le but de réfléchir à l'opérationnalité des actions soumises par l'étude. Dans chaque atelier, seront ainsi invités les élus des communautés de communes et les porteurs de projet potentiels, des intervenants extérieurs apportant un retour d'expériences et/ou un appui technique et méthodologique, ainsi que tous les autres acteurs concernés par les actions. L'objectif étant d'alimenter, de faire avancer et de relayer les propositions aux structures éventuellement porteuses.